



ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

- Définition des ZAEnR (loi n°2023-175 du 10 mars 2023)
- Planification des énergies renouvelables
- Réussir la transition écologique du territoire :
 - La géothermie de surface
 - Le bois énergie
 - La géothermie profonde
 - Le solaire thermique
 - Le photovoltaïque
 - L'éolien terrestre
 - Les réseaux de chaleur
 - La méthanisation
- Les mini-champs photovoltaïques
- Registre : proposition de zones
- Registre : avis sur les propositions
- Plan

Documents mis à disposition du public pendant la période du 26 février 2024 au 10 mars 2024.